



FIN DE SURSIS SIMPLE

Par informe2

Bonjour à tte la communauté

J'ai fait l'objet d'une condamnation le 31 oct 2019 à de la prison avec sursis (sursis simple) et 5 ans de mise a l'épreuve.

Nous arrivons au terme de ce sursis, comment se passe la suite, je ss sans récidive.

Travaillant en zone europe a chacun de mes déplacements je fais l'objet d'un contrôle à la PAF à qu'elle date doit il prendre fin?

Dois je recevoir un document des tribunaux justifiant la fin de mon sursis?

Dans l'attente de vos agréables retours

Cdt
T.F

Par julesgab

En général, une fois que la période de mise à l'épreuve est terminée, vous ne devriez plus être soumis à ces contrôles. Cependant, il est essentiel de vérifier les documents de votre tribunal pour confirmer la fin officielle de votre sursis. Vous pourrez également trouver des infos intéressantes à ce sujet sur des sites comme [\[url=https://lepatrimoinebleu.fr/\]https://lepatrimoinebleu.fr/\[/url\]](https://lepatrimoinebleu.fr/)

Par informe2

Bonjour
Un grand merci pour ce retour
Cdt
T.F